

III<sup>e</sup> mandature

Séance publique  
du 9 janvier 2013

Questions orales  
au gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie

<i>Partie réservée au secrétariat général</i>	
Numéro	12
Enregistrée le	3.01.13

**QUESTION**  
de M. Michel Lasnier

**TEXTE DE LA QUESTION**

Le 26 décembre dernier, le gouvernement a adopté 3 arrêtés d'application de la délibération du 5 mars relative au système électrique. Ils porteront la rémunération des opérateurs à 26,2 milliards de francs par an, au lieu de 22,2 milliards jusqu'à présent. Ils vont donc, avec effet immédiat, leur apporter 4 milliards par an.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été précisé les parts qui reviendront respectivement à EEC et à ENERCAL. C'est d'autant plus regrettable que, lors du vote de la délibération, nous avons eu un long débat sur le rééquilibrage entre ENERCAL et EEC, et que le gouvernement s'était engagé à ce que l'on y voie plus clair, grâce à des audits.

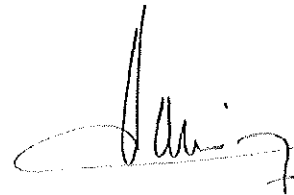
Ces audits ont été réalisés, mais leur résultat est malheureusement resté confidentiel, si bien que rien ne permet de comprendre donc pas pourquoi il faudrait aux opérateurs 4 milliards par an de recettes supplémentaires. D'autant qu'on évoquait jusqu'à présent un besoin de l'ordre d'un milliard par an pour ENERCAL, et la possibilité d'une baisse de rémunération d'EEC.

Les nouvelles règles fixées par le gouvernement pour la rémunération des opérateurs auraient du conduire à augmentation de 17,7% du prix public de l'électricité, dès le 1<sup>er</sup> janvier. Mais il a été opté pour le versement d'une subvention compensatoire : pour un coût en argent public d'un milliard de francs, les Calédoniens seront à l'abri d'une hausse pour un trimestre...

Dès le deuxième trimestre, il faudra à nouveau un milliard. Et à partir de la mi-2013, grâce à la revalorisation du tarif applicable à l'énergie du barrage de Yaté, qui vient d'être tranchée par un tribunal arbitral, on tombera à « seulement » 250 millions par trimestre. Au passage, on doit rappeler que le précédent gouvernement, lorsqu'il avait engagé cette revalorisation, avait montré qu'elle couvrirait les besoins financiers liés, à la fois, au redressement des comptes d'ENERCAL, au développement des énergies renouvelables, et à la mise en place d'une tarification sociale de l'électricité, qui existe en métropole depuis 6 ans...

Ma question est donc triple :

- le gouvernement va-t-il rendre compte au congrès de sa décision d'augmenter, de 4 milliards par an, la rémunération des opérateurs du système électrique ?
- où compte-t-il trouver, en 2013, les 2,5 milliards nécessaires pour éviter une augmentation tarifaire, sachant qu'il n'a rien au BP 2013, qui vient d'être voté ?
- comment compte-t-il dorénavant financer le développement des énergies renouvelables et la tarification sociale de l'électricité ?

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. ...', written in a cursive style.